

Service économie agricole et forestière
Bureau forêt-chasse

Arrêté relatif aux autorisations de chasser le chevreuil et le daim dès le 1^{er} juin 2026

Le préfet du Tarn,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R424-8 ;

Vu le décret du Président de la République du 22 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Simon BERTOUX, en qualité de préfet du Tarn ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 22 février 2023, portant nomination de Monsieur François LECCIA en qualité de directeur départemental adjoint des territoires du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur François LECCIA, directeur départemental adjoint des territoires ;

Vu l'arrêté du directeur départemental adjoint des territoires du Tarn du 04 mai 2026 donnant subdélégation de signature aux chefs de service et à certains agents de leur service ;

Considérant que l'article R425-8 du Code de l'environnement modifié par un décret du 23 décembre 2019 a confié au président de la fédération des chasseurs la notification des plans de chasse individuels ;

Considérant que l'article R424-8 du Code de l'environnement indique qu'avant l'ouverture générale, les espèces Chevreuil et Daims peuvent être chassées à partir du 1^{er} juin après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse ;

considérant l'arrêté préfectoral du 19 mai 2026 relatif aux autorisations de chasser le chevreuil et le daim dès le 1^{er} juin 2026 ;

Considérant la liste complémentaire des bénéficiaires de plans de chasse individuels au chevreuil et au daim en « tirs d'été » adressée le 10 juillet 2026 par la fédération départementale des chasseurs du Tarn ;

Sur proposition de la cheffe du bureau forêt-chasse,
Arrête

Article 1^{er} - Les bénéficiaires de décisions d'attribution de plans de chasse au chevreuil et au daim listés dans l'annexe jointe, sont autorisés à chasser le chevreuil et le daim, dès le 1^{er} juin 2026, dans le respect du nombre d'attributions en « tirs d'été ».

Rappels :

- avant la date d'ouverture générale, ces espèces ne peuvent être chassées qu'à l'affût ou à l'approche et uniquement par tir à balle ou à l'arc (article R424-8 du Code de l'environnement) ;
- seul le tir du mâle (brocard) est autorisé (arrêté préfectoral relatif au plan de chasse et aux modalités de contrôle de son exécution).

Article 2 : Le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie du Tarn, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albi, le **16 JUL. 2026**

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental et par délégation,
L'adjoint du chef de service,



Stephen GOUBY

Délais et voies de recours – « La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès du Préfet. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite) »

Annexe à l'arrêté préfectoral relatif aux autorisations de chasser le chevreuil et le daim dès le 1er juin 2026

Matricule FDC	Intitule des territoires autorisés	Attribution totale	Nombre de tir d'été	Espèce concernée
2010514	MONESTIES	8	2	Chevreuril
2030753	DE LANGAUTHIER BEATRIX	1	1	Chevreuril
3020936	AUSSAC	1	1	Chevreuril
3031208	ASSOCIATION DES CHASSEURS DES RIVES DU GANOUBRE	7	2	Chevreuril
3031209	BARTHE PIERRE	3	3	Chevreuril
3031213	GFA DE PRATNAU	2	2	Chevreuril
5011829	GF DU SAMBRES	4	4	Chevreuril
5021909	MASSAGUEL	5	2	Chevreuril
5021957	GATIMEL XAVIER	1	1	Chevreuril
6012061	SAINT GERMAIN DES PRES	7	2	Chevreuril
6022238	REYNAUD GILBERT	1	1	Chevreuril
3010802	LIVERS CAZELLES	2	2	Daim
3010804	VIRAC	2	2	Daim
3010809	VILLENEUVE S/ VERE	2	2	Daim
4031520	SAINT PIERRE LA GRINGARIE	2	2	Daim